

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi cinq mai deux mille vingt-cinq à vingt heures à la salle multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : M. Paul-Égide Bourdages, conseiller
Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère
M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller
M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant

Est absent-e : Mme Lise Castilloux, maire
M. Sylvain Bourque, conseiller
M. Joshua Burns, conseiller

Est aussi présente : M. François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier

Cette séance est sous la présidence de M. Jean-Marc Moses, maire suppléant

Les membres présents forment le quorum.

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025;
4. Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 avril 2025;
5. Comptes/finances pour approbation;
6. Correspondance;
7. Employés du camp de jour – confirmation d'embauche;
8. Distribution annuelle d'arbre - délégation;
9. Employés Neigière – confirmation d'embauche;
10. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet PPA-CE- mise à jour de la demande;
11. Demande de permis de réunion - autorisation;
12. Remplacement de panneaux électriques non conformes – confirmation de mandat;
13. Fête nationale du Québec – autorisation de déposer des demandes de permis d'alcool;
14. Mandat d'accompagnement en service juridique;
15. Autre(s) sujet(s) :
 - 15.1 Salon des Créateurs – motion de félicitations;
16. Suivi des dossiers des élus;
17. Période de questions;
18. Levée ou ajournement de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux, procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 025-05-121

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Maude Brinck-Poirier propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 15, autres sujets, ouvert.

Unanimité.

RÉSOLUTION 025-05-122

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2025

Il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2025 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 025-05-123

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22 AVRIL 2025

Il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 avril 2025 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 025-05-124

5. COMPTES / FINANCES POUR APPROBATION

Unanimité. Il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois d'avril 2025 soient acceptés pour un montant global de 267 132.35\$ incluant la période de paie. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Adopté

6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est portée à l'intention du conseil municipal

RÉSOLUTION 025-05-125

7. EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR – CONFIRMATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le camp de jour de l'été 2025;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues lors de l'appel de candidatures;

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées;

CONSIDÉRANT QUE toutes les candidatures reçues présentaient les aptitudes pour effectuer le travail;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

À CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de :

Accompagnatrice : Myriam d'amour et Émélie Gass;

Animatrice : Flore Normandin, Léa Arsenault et Alix D'Hauterive;

Aide-animatrice : Léa Bourque, Maika Babin-Henry, Naomie Mwalimu;

Aides-animateurs.rices temps partiel (relève) : Alec Arsenault, William Boudreau, Noémie Coulombe et Flavie d'Hauterive.

QUE les gestionnaires du camp de jour soient autorisées à procéder auprès de la Sureté du Québec aux vérifications des antécédents judiciaires des candidates-candidats.

Adopté

RÉSOLUTION 025-05-126

8. DISTRIBUTION ANNUELLE D'ARBRES - DÉLÉGATION

CONSIDÉRANT la distribution annuelle gratuite d'arbre en collaboration avec l'Association forestière de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années un citoyen s'engage à procéder bénévolement à la distribution d'arbre;

CONSIDÉRANT QUE l'Association forestière de la Gaspésie demande à la municipalité de confirmer la délégation de l'activité à un citoyen;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déléguer à M. Yves Lacasse la responsabilité de la distribution gratuite des arbres fournis gracieusement par l'Association forestière de la Gaspésie.

Adopté.

RÉSOLUTION 025-05-127

9. EMPLOYÉS NEIGIÈRE – CONFIRMATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT les activités prévues à la Neigière à l'été 2025;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues lors de l'appel de candidatures;

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de :

Christophe Leclerc : 32 heures par semaine à partir du 16 juin;

Milan Babin : 24 heures par semaine à partir du 16 juin;

Adopté

RÉSOLUTION 025-05-128

10. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PPA-CE – MISE À JOUR DE LA DEMANDE

CONSIDÉRANT programme d'aide à la voirie locale – volet PPA-CE qui prévoit une aide financière de 187 526\$ pour l'année 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit déterminer quelle rue fera l'objet des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Travaux publics, appuyée par le directeur général;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- Exécuter les travaux débutés sur la rue des Saules;
- Réfection du chemin que quai;
- Intersection rang 3 ouest et route Poirier;
- Intersection route Poirier et rang 2 Ouest;
- Intersection route des Mélèzes et route 132;
- Intersection route des Mélèzes et rang 2 Est;
- Rang 3 Ouest, rechargement et mise en forme;

Adopté

RÉSOLUTION 025-05-129

11. DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la programmation de spectacle prévu au Marigot de la plage de rivière à l'été 2025;
CONSIDÉRANT QUE cette programmation prévoit des 5 à 7 musicaux avec des artistes locaux et régionaux;
CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de service de bar, mais que les spectateurs pourront apporter leur propre consommation et qu'à ce titre, un permis de réunion soit nécessaire;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt de demandes de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour les dates suivantes :

- 2, 9, 16 et 30 juillet;
- 6, 13 et 20 août;

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer et déposer ces demandes de permis.

Adopté

RÉSOLUTION 025-05-130

12. REMPLACEMENT DE PANNEAUX ÉLECTRIQUES NON-CONFORMES – CONFIRMATION DE MANDAT

CONSIDÉRANT l'inspection de nos bâtiments réaliser par notre assureur;

CONSIDÉRANT QUE cette inspection a relevé certaines problématiques au niveau de nos installations électriques;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Électricité Patrick Martin au montant de 8 885\$0\$ excluant les taxes applicables, pour remplacer 2 panneaux électriques au 94, boulevard Perron Ouest (Centre d'appel);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

À CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le mandat à Électricité Patrick Martin au montant de 8 885\$ excluant les taxes applicables, pour remplacer 2 panneaux électriques au 94, boulevard Perron Ouest (Centre d'appel);

QUE cette dépense soit financée par l'excédent affecté au Centre d'appel.

Adopté

RÉSOLUTION 025-05-131

13. FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – AUTORISATION DE DÉPOSER DES DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL

CONSIDÉRANT QUE les festivités régionales de la Fête nationale du Québec auront lieu à Caplan en 2025;
CONSIDÉRANT QU'à ce titre il soit nécessaire de faire des demandes de permis d'alcool à la régie des alcools, des courses et des jeux;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt de demandes permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour les événements suivants :

- Lancement de la programmation 23 mai 2025
- Fêtes de la Saint-Jean 23 et 24 juin 2025

QUE la greffière adjointe soit autorisée à déposer ces demandes.

Adopté

RÉSOLUTION 025-05-132

14. MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT EN SERVICE JURIDIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution 023-08-592 a, pour causes, mis fin à l'emploi de M, Jonathan Bélanger.

CONSIDÉRANT QUE M. Bélanger a déposé une « plainte de destitution » au Tribunal administratif du Travail, dossier 100014606, et qu'il y a lieu de contester cette plainte.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Paul-Égide Borudgaes et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contester la plainte de destitution déposée par M, Jonathan Bélanger devant le Tribunal administratif du Travail et de mandater, la firme Assels & Lepage, avocats inc., en collaboration avec le directeur général, pour représenter la municipalité dans ce dossier.

Adopté

15. AUTRE (S) SUJET(S)

RÉSOLUTION 025-05-133

15.5 SALON DES CRÉATEURS – MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT la tenue de l'édition 2025 du Salon des Créateurs;

CONSIDÉRANT l'engagement de la petite équipe de bénévoles pour assurer le succès de l'évènement;

CONSIDÉRANT le succès renouvelé de l'évènement et son importance pour la dynamique culturelle et socio-économique de la communauté;

À CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier et de féliciter l'équipe d'organisation du Salon des Créateurs pour leur implication dans le succès de l'évènement.

Adopté

16. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Chacun des élus présents fait un résumé de ses dossiers.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis.

RÉSOLUTION 025-05-134

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Jean-Bertrand Molloy la séance est ajournée au mardi 20 mai 2025.

Il est 20h30.

Unanimité.

Lise Castilloux
Maire

François Bouchard
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.